



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/444 ✓
S/19988
5 juillet 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Points 23, 42, 72, 130 et 137 de
la liste préliminaire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 5 juillet 1988, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et au nom des missions permanentes des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) auprès de l'ONU, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la déclaration relative à la réunion informelle de Djakarta, publiée à Bangkok le 3 juillet par les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE lors de la vingt et unième Réunion ministérielle de cette association (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 23, 42, 72, 130 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Nikhom TANTEM SAPYA

* A/43/50.

ANNEXE

Déclaration publiée à Bangkok le 3 juillet 1988 par les ministres
des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE au sujet de la
réunion informelle de Djakarta

1. Les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE estiment encourageant le tour favorable qu'a pris récemment la recherche d'un règlement politique du problème kampuchéen qui entre maintenant dans sa dixième année.
2. Ils expriment à cet égard le soutien total de l'ANASE à la réunion informelle de Djakarta qui a pour objectif de rapprocher les parties concernées pour essayer de résoudre le problème kampuchéen. L'ANASE se félicite donc que le Viet Nam et toutes les factions kampuchéennes aient annoncé leur intention de participer à ladite réunion. Leur participation est jugée indispensable pour qu'on puisse parvenir à un règlement politique du problème kampuchéen.
3. Les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE souhaitent rappeler aux parties intéressées qu'elles doivent entamer des discussions de fond sur les principaux éléments d'un règlement politique en vue de résoudre le problème kampuchéen.
4. Les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE soulignent l'importance capitale de la prochaine réunion informelle de Djakarta pour la recherche du règlement politique tant attendu du problème kampuchéen. Dans cette entreprise, la participation active et la contribution positive du Viet Nam et des factions kampuchéennes permettraient de faire progresser la cause de la paix au Kampuchea.
